

qu'il n'appartenait pas à la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth d'installer des projecteurs pour l'illumination des monuments et des croix commémoratives. Il existe quelque 22 croix commémoratives au Canada et aucune disposition n'a été prise pour l'illumination d'aucune d'entre elles.

Comme je l'ai dit cet après-midi en réponse à une question du député, les crédits de mon ministère ne prévoient aucune dépense à cette fin. On a toujours eu le sentiment qu'on pouvait compter sur des initiatives locales et c'est le rôle que devraient jouer les municipalités pour ce genre d'embellissement, créant ainsi plus d'intérêt local pour ce monument. Je suis sûr que le député que j'estime beaucoup et qui possède de grands pouvoirs

de persuasion, dont je prise énormément la civilité, va réussir à rallier l'appui des associations locales des anciens combattants et autres associations communautaires. Cela lui procurera, j'en suis certain, de grandes satisfactions et constituera, en même temps, une nouvelle source d'intérêt local non seulement pour le monument lui-même, mais pour le sacrifice suprême qu'ont fait ceux en l'honneur de qui il a été érigé. Si le député veut demander l'appui d'autres ministères, je lui souhaite bonne chance, mais je lui conseille d'essayer de rallier les appuis locaux.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h 05).

---